

LA NOUVELLE REPRESENTATION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Loi du 23 juillet 2013

SENAT

**90 conseillers
à l'Assemblée des
Français de l'étranger
(AFE) élus pour 6 ans**

444 conseillers consulaires + une centaine
de délégués consulaires + 11 députés des
Français de l'étranger élisent les sénateurs
= 550 grands électeurs

**12 sénateurs
représentant les
Français établis
hors de France**

scrutin à un tour, les 90 membres
sont élus par et parmi les conseillers
consulaires dans le cadre de 15
circonscriptions régionales

élection indirecte

élection indirecte

ASSEMBLEE NATIONALE

**444 conseillers
consulaires élus pour
6 ans dans 130 conseils
consulaires dans le
monde**

scrutin de
liste à un
tour, ou
scrutin
uninominal
majoritaire
à un tour,
vote à l'urne
ou par
internet

**Une centaine de
délégués consulaires
(élus dans les postes consu-
laires dans lesquels sont ins-
crits plus de 20 000 Français)**

**11 députés
des Français
de l'étranger**

élection au suffrage universel direct

élection au suffrage universel direct

**Plus d'un million d'électeurs français inscrits à l'étranger
élisent des représentants aux niveaux local et national**